



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU 4 Avril 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le Quatre Avril à Dix Huit Heure Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Mmes : ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise – COURVEILLE Martine – CRESPO Robert – PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène – DEYMIER Véronique – GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario – MAFFRE Francis – PINOL Catherine – IZARD Jean-Pierre – REY Josiane – CASTIELLO Léonard – SCHMITT Danièle – ALBAR Francine – BOUYSSIÉ François – GASC Isabelle – BRÄNDLI Simon – MERCIER Magali – LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – CILEO Vincent – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP Benoît -

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Accueil des nouveaux élus
- Appel des élus
- Désignation d'un secrétaire de séance : **François BOUYSSIÉ**

Présidence du doyen d'âge : Bernard RAYNAL

- Election du Maire
- Intervention des groupes

Présidence du Maire :

- Détermination du nombre d'adjoints
 - Election des Adjoints
 - Délégation au Maire article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
 - Désignations au sein des commissions
 - Désignations au sein des organismes extérieurs
-

Accueil des Nouveaux Elus :

Monsieur le Maire débute cette séance en indiquant que le Maire sortant doit procéder à l'installation du nouveau Conseil Municipal. Il nomme chaque élu par ordre des listes.

Appel des Elus :

Madame la Directrice Générale des Services procède à l'appel des élus.



Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur BOUYSSIÉ François

Présidence du Doyen d'Age :

Monsieur **ESPIÉ Alain** appelle Monsieur RAYNAL Bernard afin de présider l'élection du Maire.

Monsieur **RAYNAL Bernard**, le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Il demande quels sont les candidats à la fonction de Maire et Monsieur ESPIÉ fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs, Mmes LANET Elisabeth et VILLENEUVE Joëlle.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés	24
e. Majorité absolue.....	14

Monsieur **PERIÉ Jean-Pierre** étant arrivé en retard n'a pas pris part au vote.

Monsieur **LELOUP Benoît** se félicite d'avoir été élu au sein de cette assemblée dans laquelle il espère œuvrer au côté de l'ensemble des élus pour la Ville de Carmaux.

Monsieur **LEGRIS Christian** est également satisfait d'être élu au sein de cette instance et espère sincèrement que le travail mené ensemble se déroule dans le respect des principes de fraternité et de liberté.

Monsieur **LEOPARDI Laurent** souligne que son groupe a voté pour l'élection de Monsieur ESPIÉ non pas par conviction mais par respect du suffrage universel et des choix opérés par les

Carmausins. Son groupe continuera à mener un combat d'opposition dans la clarté et la transparence et d'ajouter « C'est le mandat que nous ont donné les Carmausins ».

CARMAUX ▲

Le vert dans tous ses éclats

Monsieur **IZARD Jean-Pierre** indique :

« Les élections municipales sont terminées et, après le temps de la campagne, vient le temps de la mise en œuvre des engagements.

Sur le plan national, même si la vague bleue nous interdit tout triomphalisme, la poussée verte nous encourage à maintenir et amplifier l'effort pour développer notre projet écologique.

A Carmaux, en décidant il y a six ans de nous unir avec le PS, le PC, nous n'ignorions rien du poids des contraintes et du temps nécessaire à mettre en œuvre nos propositions, mais avons considéré que la situation de notre ville, la gravité des fractures due au déclin économique lié à l'arrêt de la mine, exigeaient de nous prendre nos responsabilités et notre part à l'action commune.

Quelles que soient les difficultés, les conservatismes à affronter, il valait mieux être acteurs que simple spectateurs d'une politique conduite par d'autres.

C'est cette même raison qui à la mesure des avancées obtenues en matière de développement durable et de politique énergétique municipale nous a conduit à renouveler notre union.

Même si nous n'avons pas réussi dans tous les domaines, nous avons choisi de rester pleinement engagés dans la majorité, parce que nous souhaitons sa réussite et refusons de spéculer sur son échec.

Demain à Carmaux (et en liaison avec la nouvelle intercommunalité) nous œuvrerons à la mise en place de la « la transition énergétique » qui doit s'affirmer porteuse d'emploi, et de meilleure qualité de vie.

Pour que réussisse ce grand projet environnemental, nous le ferons vivre, au sein de la majorité ; et nous serons attentifs au message que nous a adressé dimanche les électeurs carmausins, et mettrons en tout en œuvre pour associer la population à sa mise en place. »

Monsieur **CRESPO Robert** s'exprime dans les termes suivants :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Le résultat des élections municipales a confirmé un désaveu de la politique conduite au niveau national par des choix qui rendent la vie toujours plus difficile pour des millions de personnes.

La sanction s'est exprimée de façon différente : soit par une forte abstention, par un basculement sur Convergence Citoyenne soit par un vote d'extrême droite et de droite. Tout cela dans un contexte économique et social de plus en plus difficile et oppressant imposé à nos concitoyens les plus vulnérables, avec la précarisation de notre jeunesse, le développement du chômage.

Moyen pour certains de raviver la peur de l'étranger.

Aussi nous voulons tout faire dans la majorité municipale, œuvrer ensemble pour vaincre les injustices afin de donner une chance à toutes et à tous de vaincre ces injustices sociales.

Nous voulons que la mixité culturelle et intellectuelle soit vécue dans notre ville et dans le territoire comme une chance, un atout, une force et non plus comme un vecteur de division entre citoyens.

CARMAUX ▲

Le vert dans tous ses éclats

Ne nous trompons pas de bataille, Carmaux a une très belle histoire, écrite en grande partie par cette mixité de familles de mineurs souvent arrachés à leur pays d'origine (guerre, dictatures, colonialisme) espagnols, italiens, algériens, marocains, polonais....

Histoire écrite aussi par de grandes luttes sociales et politiques et cette histoire nous y sommes très attachés.

Histoire liée à celle des mineurs et JB Calvignac, histoire liée à celle des verriers et J.Jaurès qui je le rappelle fut lâchement assassiné par un homme d'extrême droite il y a 100 ans et je ne peux pas croire aujourd'hui que le carmausin a fait un vote de conviction pour l'extrême droite mais je crois plutôt à un vote de colère qu'il faut entendre.

Entendre le peuple qui lutte, celui qui descend dans la rue pour défendre le pouvoir d'achat, les retraites, l'école, la santé...

Il faut l'entendre en mettant l'humain d'abord, la solidarité, la démocratie.

A l'heure où la précarité fait des ravages, privant de plus en plus de femmes et d'hommes des droits humains, la commune devient de plus en plus le dernier rempart pour trouver une solution aux souffrances sociales.

Avec vous Mr le maire et le groupe ensemble pour Carmaux, nous avons été élus pour mettre en œuvre un programme qui nous engage pour 6 ans.

Un programme avec un budget et une fiscalité maîtrisés.

Un programme où on veut faire de l'enfance et de la jeunesse une priorité.

Du sport et de la culture un enjeu central.

De l'environnement et de la qualité de vie un atout pour Carmaux.

De mettre au cœur de notre démarche la démocratie, la cohésion sociale, l'emploi et l'activité économique et de lutter pour la défense des services publics (polyclinique, poste, commissariat, sncf, trésor public) et aussi la défense des entreprises carmausines.

Je pense notamment à CCA international.

Et tout cela toujours en lien avec la population et les associations.


Ce programme a été élaboré en cohérence avec les compétences de la nouvelle intercommunalité.

Monsieur le maire et chers collègues comme nous l'avons fait jusqu'à présent notre engagement se fera dans un esprit d'humanisme, d'intégrité à un travail collectif pour faire encore plus de notre collectivité un foyer d'essor de la démocratie.

Et pour terminer Mr le maire, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux, citoyennes et citoyens militantes et militants de nos partis : parti socialiste, parti communiste, membres du front de gauche, d'europe écologie les verts d'avoir soutenu la liste que nous avons mené ensemble.

Ensemble pour Carmaux, Carmaux au cœur, cœur de territoire. »

Madame **COUCHAT-MARTY Françoise** s'exprime également :



« A l'issue du vote des 23 et 30 mars dernier, les carmausines et carmausins ont choisi de placer en tête la liste Ensemble pour Carmaux menée par Alain ESPIE. Je remercie toutes les personnes qui ont voté pour nous. Cette majorité est constituée de trois formations politiques, cette diversité en fait toute notre richesse.

Quatorze socialistes et républicains vont désormais s'investir dans le devenir de notre commune et huit siégeront à l'intercommunalité.

Quatorze femmes et hommes résolument engagés dans le devenir de notre commune, quatorze femmes et hommes aimant passionnément Carmaux et le territoire du ségala carmausin.

Cette victoire aux élections municipales ne doit pas masquer l'expression d'un mécontentement d'un certain nombre de carmausins.

Nous avons entendu la voix de ces électeurs qui doutent, s'inquiètent, souffrent-

Nous ne devons pas minimiser aussi la montée en puissance d'idées extrémistes sur notre territoire et dans notre pays. Elles ne peuvent et elles ne doivent pas être une réponse aux souffrances des citoyens.

Je pense à la grande Histoire des Carmausins, ils se sont battus à de nombreuses reprises pour leur liberté, pour toujours plus d'égalité, de solidarité et de justice. C'est pour cela que je crois que ce vote des 23 et 30 mars est un vote de défiance, de contestation plus d'un vote d'adhésion.

Chaque jour, nous devons nous battre pour être fiers de notre histoire et nos origines et pour construire un avenir meilleur dans notre ville.

Notre groupe aura à cœur de promouvoir notre ville, de défendre ses intérêts, de voir ses atouts renforcés et ses difficultés réduites.

Aussi, nous mettrons tout en œuvre pour dégager un certain nombre de priorité: comme l'emploi, la jeunesse, le sport, la culture et la citoyenneté. Nous veillerons à ce que nous soyons au plus près des habitants de cette ville. Nous allons maintenir les élus référant par quartier car ce sont les interlocuteurs privilégiés de nos concitoyens; Nous encouragerons la vie des quartiers tout en continuant à soutenir le tissu associatif très riche à Carmaux.

Le groupe socialiste et républicain, loin d'être un groupe sectaire sera au service et à l'écoute de toutes et de tous. Nous ne sommes pas les élus d'un clan mais-les élus de toutes les carmausines et les carmausins sans distinction. Il me revient désormais la mission de présider le groupe socialiste. J'accomplirai cette tâche avec cœur.

J'ai le goût du travail collectif, et sais pouvoir compter sur chacun de mes collègues

Si j'ai un souhait à émettre c'est celui que chacun oublie ou mette de côté ses ressentiments et œuvre dans l'intérêt de Carmaux et de ses habitants.

Attaquer, calomnier n'est pas construire.

Nous sommes désormais six sensibilités différentes dans ce conseil municipal. Cela doit enrichir les débats et la gestion de la ville et non pas la bloquer.

Aussi, j'espère que les six ans à venir seront riches de débat et d'expérience commune et j'espère que tous ensemble nous arriverons à satisfaire les attentes des carmausines et carmausins pour

rendre Carmaux et son territoire plus attractif, pour que demain on puisse dire ici comme ailleurs qu'il fait bon vivre dans notre ville et dans notre ségala. »

CARMAUX ▲

Le vert dans tous ses éclats

Monsieur **ESPIÉ Alain**, indique à l'assemblée :

« Par votre vote vous venez de me confirmer dans la fonction de premier magistrat que j'ai le bonheur et le redoutable privilège d'assumer depuis mars 2008, voilà 6 années.

Pour ce deuxième mandat, je remercie le conseil municipal de me renouveler sa confiance, cet acte politique me permet, nous permettra ainsi de poursuivre le travail dans l'intérêt de notre collectivité et celui de chacune et chacun des citoyennes et citoyens qui la compose.

Merci au corps électoral qui par son vote nous a indiqué ses choix et qui permet que nous soyons divers dans nos idées mais membres d'un seul Conseil... Le Conseil Municipal de Carmaux.

Ils ont indiqué que se prolonge une gestion rigoureuse et que nous préservions une ambiance conviviale dans une collectivité où il fait bon vivre.

Au moment d'ouvrir la mandature 2014-2020, qu'il me soit permis de jeter un regard sur le mandat qui s'achève et remercier celles et ceux, quel que soit leur bord, qui ont mis un terme à leur engagement municipal et avec lesquels, durant 6 années, nous avons travaillé sans relâche, avec conviction et détermination pour faire de notre commune pour faire de Carmaux une belle ville.


Avec vous, chers collègues, avec les adjoints que vous élirez tout à l'heure, nous allons durant la mandature 2014/2020, œuvrer chaque jour pour le bien-être de nos concitoyens et permettre à chaque catégorie d'âge de la population de se sentir bien à Carmaux en y trouvant les réponses à ses interrogations.

Je me permets de vous rappeler cette maxime : celui qui se bat pour une cause peut perdre, mais celui qui ne fait rien a perdu d'avance.

Quelles causes défendrons-nous dès demain ??

- Sport et Culture : mise en place d'un chéquier jeunes sport et culture, 2^{ème} terrain couvert de tennis, mise aux normes du terrain de foot, terrain entraînement tous sports, renforcement de la communication reconversion du Lido en lieu d'animation.

- Budget et fiscalité maîtrisés : engagements compatibles avec la capacité d'investissement de la Ville, recettes annexes créées (régie photovoltaïque,...) économies de fonctionnement ;



- Environnement : maîtriser la consommation d'énergie et d'eau des équipements publics, favoriser l'autoproduction d'énergies renouvelables, aider à la revalorisation du bâti et aux économies d'énergie (O.R.A.H.). Traiter les axes d'entrée de Carmaux depuis la voie rapide, lutter contre les nuisances.

Le vert dans tous ses éclats

- Cohésion sociale : Réflexion autour de la création d'un pôle santé, soutien aux acteurs du maintien à domicile pour les aînés, mutualisation des moyens de l'action sociale et solidaire, aide à la création d'une épicerie solidaire associative, accessibilité pour les personnes atteintes de handicap.

- Démocratie participative et citoyenneté : Optimiser le rôle de l' élu de quartier et suivi des besoins, élargir les commissions extra-municipales et consultations citoyennes, renforcer le rôle de la maison de la citoyenneté comme soutien aux associations.

- Enfance et Jeunesse, une priorité : Poursuivre la rénovation et l'équipement numérique des groupes scolaires, favoriser les circuits courts, étudier la création d'une régie communale maraîchère, continuer notre politique tarifaire solidaire, développer les actions de soutien à la parentalité, associer le Conseil d'Enfant et de Jeunes aux événements de la cité, créer des « lieux de tchatte » abrités et équipés de WI-FI.

- Qualité de vie : un atout de Carmaux : Renforcer les éléments valorisants du territoire et poursuivre les aménagements urbains, répondre aux problèmes d'entretien de la Ville par un service spécifique réactif, développer les différents modes de déplacement (gare multimodale, arrêts de bus, stationnements deux roues et bornes de rechargement de véhicules électriques).

- Economie et Emploi : mobilier à tous niveaux : Coopérative d'activités et d'emploi, soutenir le commerce et l'artisanat, aménager le cœur commercial de la Ville, enrichir les marchés et les foires, développer l'offre touristique et valoriser l'image de la Ville, réhabiliter les anciennes maisons de verriers et développer les métiers d'art du feu.

- Défendre l'ensemble des services publics : lutter pour le maintien du Commissariat, la Poste, la Polyclinique, la SNCF et la Trésor Public.

- Un projet de territoire avec l'Intercommunalité : en cohérence avec les compétences de l'Intercommunalité, Carmaux est et reste la Ville centre de la nouvelle géographie intercommunale et sera force de propositions.

C'est avec enthousiasme et une conviction profonde que je m'attellerai à la tâche, soutenu par des élus municipaux qui ne demandent qu'à servir nos concitoyennes et concitoyens et être dignes de la confiance qu'ils leur ont témoigné, confiance qui fonctionnera dans les deux sens, bien évidemment.



Confiance en nos commerçants, artisans, industriels qui font et feront la richesse de la commune.

Confiance en nos jeunes débordants d'idées qui feront le Carmaux de demain.

Confiance en nos aînés qui par leur sagesse nous transmettent les valeurs qui fondent nos idéaux.

Le vert dans tous ses états

Confiance aux 125 présidents et leurs associations respectives qui œuvrent pour un fonctionnement optimal du monde associatif.

Confiance aux agents territoriaux qui quotidiennement sont au service de la population.

Confiance en toutes celles et ceux qui à un moment donné ont le réflexe de penser " collectif "

Ensemble et tous ensemble, nous participons au bon fonctionnement de notre cité, si elle est belle, c'est grâce à vous, si elle est conviviale, c'est grâce à vous, si elle progresse, c'est et ce sera encore grâce à vous.

Merci pour tout »

Monsieur ESPIÉ reprend la présidence de la séance pour entériner les délibérations qui suivent.

Présidence du Maire :

Détermination du nombre d'Adjoints :

Monsieur le Maire indique que l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints au Maire, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, soit 8 pour la Ville de Carmaux.

Le Conseil Municipal fixe à la majorité le nombre d'adjoints à 8.

Contre : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René

Abstentions : LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard – NIETO Michèle - CILEO Vincent – LELOUP Benoît

Election des Adjoints :

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

La liste de candidats suivants aux fonctions d'adjoint au maire est déposée :

1^{ère} Adjointe COUCHAT-MARTY Françoise



- 6^{ème} Adjointe DEYMIER Véronique
 7^{ème} Adjoint GAVAZZI Christian
 8^{ème} Adjoint DE OLIVEIRA NUNES Dario

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire :

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 9
 d. Nombre de suffrages exprimés..... 20
 e. Majorité absolue¹ 11

La liste des adjoints précitée, conduite par Madame COUCHAT-MARTY Françoise est élue à la majorité.

Délégation au Maire article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Afin d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration communale et de faciliter la gestion au quotidien, le Conseil Municipal peut déléguer à Monsieur le Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la prise de décisions pour tout ou partie de son mandat.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 2° De fixer, dans la limite de 1000 €/mois et par demandeur, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.



3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a) de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et / ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;


10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;



15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Le vert dans tous ses éclats

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre devant toutes les juridictions :

- saisine et représentation devant la juridiction de l'ordre administratif (tribunaux administratifs, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat), pour les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative, les contentieux répressifs dans le cadre de contravention de voirie, les actions en référé,
- saisine et représentation devant les juridictions civiles, pénales (tribunal d'instance, tribunal pour enfants, tribunal de grande instance, cour d'appel et cour de cassation), par le moyen de plainte, de constitution de partie civile, et par tous moyens prévus par la loi y compris en référé.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €.

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

En cas d'empêchement du maire, les compétences déléguées pourront faire l'objet d'une intervention de la 1ère adjointe et, en cas d'empêchement de cette dernière, par le 2^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal accorde à la majorité les délégués de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales au Maire.

Abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP Benoît -

Indemnités de Fonction du Maire et des Adjointes :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et des adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014 ;

Le Maire propose de fixer les indemnités ainsi, en précisant que la population à prendre en compte est la population totale du dernier recensement :

<i>Population</i>	<i>Taux</i>	<i>Indemnité Nette</i>
Maire	65 % de l'IB : 1015	1 927 €
Adjointes	27.5 % de l'IB : 1015	935.21 €

Ces montants seront revalorisés en fonction de la majoration de l'indice de rémunération des personnels de l'Etat et des collectivités territoriales.


Le Conseil Municipal vote l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes à la majorité.

Abstentions : LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – CILEO Vincent - LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP Benoît

Désignations au sein des Commissions et Organismes extérieurs :

Le Maire indique que dans les communes de plus de 3500 habitants la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle (Article L2121-22 du

C.G.C.T.) et propose de créer les commissions suivantes :

▲  **Commission Finances – Veille Economique (reporting et suivi 3C-SC) : COUCHAT-MARTY**
Françoise

COURVEILLE Martine – CRESPO Robert – PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène – DEYMIER
Véronique – GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario – SCHMITT Danièle – IZARD Jean-Pierre –
NIETO Michèle – LEGRIS Christian – LELOUP Benoît - **commission adoptée à l'unanimité**

- **Commission Sport – Jeunesse : COURVEILLE Martine**

MERCIER Magali – GASC Isabelle – BOUYSSIÉ François – GAVAZZI Christian – SCHMITT Danièle –
CILEO Vincent – ROMERO Nicole – LELOUP Benoît – **commission adoptée à l'unanimité**

- **Commission des Affaires Scolaires – Restauration Scolaire – environnement Educatif : GAVAZZI**
Christian

REY Josiane – KULIFAJ-TESSON Mylène – SCHMITT Danièle – LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole
– FROMONT Nicole – **commission adoptée à l'unanimité**

- **Commission Culture - Festivités - Jumelage : CRESPO Robert**

REY Josiane – MAFFRE Francis – MERCIER Magali – GASC Isabelle – BRÄNDLI Simon – BOUYSSIÉ
François – NIETO Michèle – CILEO Vincent – **commission adoptée à l'unanimité**

- **Commission Travaux – Patrimoine Municipal : PERIÉ Jean-Pierre**

BOUYSSIÉ François – NUNES Dario – COURVEILLE Martine – CRESPO Robert – ALBAR Francine –
RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – LELOUP Benoît – **commission adoptée à l'unanimité**

- **Commission Urbanisme – Environnement PLU : mise en place et instruction des permis – SCOT :**
Veille & Prospective : GASC Isabelle

BOUYSSIÉ François – PINOL Catherine – BRÄNDLI Simon – IZARD Jean-Pierre – COURVEILLE
Martine – LEOPARDI Laurent – CILEO Vincent – LEGRIS Christian – **commission adoptée à**
l'unanimité

- **Commission Foire Marché – Circulation – Relations Commerçants Artisans – Tourisme –**
Transport – Sécurité des Immeubles et Accessibilité : DE OLIVEIRA NUNES Dario

ALBAR Francine – DEYMIER Véronique – PERIÉ Jean-Pierre – CASTIELLO Léonard – BOUYSSIÉ
François – LEOPARDI Laurent – SCHARDT René – LELOUP Benoît – **commission adoptée à**
l'unanimité

- **Action Sociale : DEYMIER Véronique**

CASTIELLO Léonard – SCHMITT Danièle – REY Josiane – MERCIER Magali – ROMERO Nicole –
RAYNAL Bernard – **commission adoptée à l'unanimité**

- **Commission Démocratie Participative Vie Associative et Quartiers KULIFAJ-TESSON Mylène**

BRÄNDLI Simon – MAFFRE Francis – COURVEILLE Martine – PINOL Catherine – SCHMITT Danièle –
GAVAZZI Christian – NIETO Michèle – ROMERO Nicole – **commission adoptée à l'unanimité**



- INTERCOMMUNALITÉ :

ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise – MAFFRE Francis – COURVEILLE Martine – CRESPO Robert – PINOL Catherine – PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène – IZARD Jean-Pierre – REY Josiane – CASTIELLO Léonard – LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL – LEGRIS Christian – LELOUP Benoît –

- SEM ENE'O : ESPIÉ Alain – DEYMIER Véronique – CASTIELLO Léonard – ALBAR Francine – CRESPO Robert – IZARD Jean-Pierre – RAYNAL Bernard –

Adopté à la majorité : abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP Benoît

- CCAS : ESPIÉ Alain – DEYMIER Véronique – SCHMITT Danièle – CASTIELLI Léonard – REY Josiane – MERCIER Magali – ROMERO Nicole – FROMONT Nicole – **adopté par élection à la proportionnelle au plus fort reste**

- Commission Appel d'Offre – MAPA – Délégation de service public : **ESPIÉ Alain**

Titulaires : PERIÉ Jean-Pierre – CRESPO Robert – ALBAR Francine – NIETO Michèle – SCHARDT René
Suppléants : COUCHAT-MARTY Françoise – SCHMITT Danièle – DEYMIER Véronique – RAYNAL Bernard – LEGRIS Christian

Adopté par élection à la proportionnelle au plus fort reste

- Comité Technique : **COUCHAT-MARTY Françoise**

Titulaires : DEYMIER Véronique – SCHMITT Danièle – REY Josiane – LEOPARDI Laurent – SCHARDT René

Suppléants : BOUYSSIÉ François – PERIÉ Jean-Pierre – GAVAZZI Christian – CILEO Vincent – LEGRIS Christian

Adopté à l'unanimité

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif :

Titulaires : PERIÉ Jean-Pierre – BRÄNDLI Simon

Suppléant : BOUYSSIÉ François – ALBAR Francine

Adopté à la majorité : **Abstentions :** LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – CILEO Vincent – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP Benoît –

- Eau de Carmaux :

Titulaires : ESPIÉ Alain – NUNES Dario – PERIÉ Jean-Pierre – IZARD Jean-Pierre – CILEO Vincent
Suppléants : SCHMITT Danièle – DEYMIER Véronique – BRÄNDLI Simon – BOUYSSIÉ François –
LEOPARDI Laurent

Adopté à la majorité : Abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René –
LELOUP Benoît

Le vert dans tous ses états

- Syndicat Intercommunal de la Découverte :

Titulaires : ESPIÉ Alain – SCHMITT Danièle
Suppléants : ALBAR Francine – COUCHAT-MARTY Françoise

Adopté à la majorité : Abstentions : LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard –
NIETO Michèle – CILEO Vincent – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP
Benoît

- Régie PV Solaire : + 2 personnalités qualifiées (CAVALIÉ Gérard – CORTESE Jean-Louis)

CRESPO Robert – BRÄNDLI Simon – RAYNAL Bernard

Adopté à la majorité : Abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René –
LELOUP Benoît –

- Conseil de Crèche :

COUCHAT-MARTY Françoise – DEYMIER Véronique – GAVAZZI Christian

Adopté à la majorité : Abstentions : LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard –
NIETO Michèle – CILEO Vincent – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP
Benoît –

- Commission consultative du Marché :

NUNES Dario – DEYMIER Véronique – ALBAR Francine

Adopté à la majorité : Abstentions : LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard –
NIETO Michèle – CILEO Vincent – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP
Benoît

- Syndicat Mixte de Rivière :

Titulaires : BRÄNDLI Simon – CASTIELLO Léonard – LEOPARDI Laurent

Suppléants : ALBARD Francine – ESPIÉ Alain – CILEO Vincent

Adopté à la majorité : Abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René –
LELOUP Benoît

- Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn :

NUNES Dario – RAYNAL Bernard

Adopté à la majorité : Abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René –
LELOUP Benoît

- Conseil d'Administration de la Croix-Haute :

GAVAZZI Christian

Adopté à la majorité : Abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René –
LELOUP Benoît

CARMAUX

- Conseil d'Ecole :

GAVAZZI Christian – BOUYSSIÉ François – REY Josiane – ROMERO Nicole

Adopté à l'unanimité

- Centre de Gestion :

ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise

- Office de Tourisme :

CRESPO Robert – NUNES Dario – CILEO Vincent

Adopté à la majorité : Abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René –
LELOUP Benoît

- Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn :

Titulaires : CRESPO Robert – BRÄNDLI Simon

Suppléants : REY Josiane – BOUYSSIÉ François

Adopté à la majorité : Abstentions : LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René –
LELOUP Benoît

- TRIFYL :

Titulaire : PERIÉ Jean-Pierre – Suppléant : NUNES Dario

Adopté à la majorité : Abstentions : LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole – RAYNAL Bernard –
NIETO Michèle – CILEO Vincent – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole – SCHARDT René – LELOUP
Benoît

- Commission Accessibilité :

PERIÉ Jean-Pierre – DEYMIER Véronique – CASTIELLO Léonard – ALBAR Francine – LEOPARDI
Laurent – LEGRIS Christian

Adopté à la majorité : Abstention : LELOUP Benoît

Monsieur **le Maire** indique à l'assemblée que le prochain Conseil Municipal portera sur le vote du budget de la Ville et aura lieu vendredi 18 avril à 20h30. (Suite à l'absence de certains élus, il aura lieu Mardi 22 Avril 2014 à 20h30).

Monsieur **LEOPARDI Laurent** demande à ce que l'ordre du jour de la séance soit conforme à la convocation car il a constaté en arrivant que l'intervention des groupes était prévue or ce point ne figurait pas sur la convocation d'où l'absence d'un discours de politique générale. Convergences Citoyennes souhaiterait être informé de toute modification car son groupe s'interroge sur la légalité des débats de ces points rajoutés.

Monsieur **LEGRIS Christian** signale que c'est également pour ce motif qu'il n'a pas préparé d'intervention.

CARMAUX

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée pour l'élection du Maire et des Adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le vent souffle toujours ses éclats